

## Coronavirus - Covid19 Communiqué du 16 avril 2020

À la suite de la dernière réunion du Conseil National de Sécurité (CNS) qui s'est tenue ce mercredi 15 avril et les informations qui nous sont parvenues à cet instant, le Collège communal d'Aubel vous communique les mesures pratiques sur le territoire communal et les dispositions prises dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus Covid-19. Ces informations sont susceptibles d'évoluer très rapidement.

Les mesures d'application sont prolongées jusqu'au dimanche 3 mai inclus.

**Nous appelons à une sérénité et une réflexion mesurée.  
Nous sommes dans une crise sanitaire. Notre principale préoccupation est votre santé.**

### Concernant la mobilité : transports en commun, sorties et déplacements

La règle principale est toujours la même : **RESTEZ CHEZ VOUS.**

Tous les rassemblements sont interdits ainsi que les déplacements autres que pour motifs impérieux à savoir : se rendre au travail quand le télétravail est impossible, aller chez le médecin, faire des courses, se rendre à la pharmacie, à la banque, à la poste, faire le plein d'essence.

### Concernant les sorties en plein air

Seules les promenades à pied ou à vélo sont autorisées.

 La pratique d'une activité physique doit être :

- ✓ individuelle
- ✓ ou avec des membres de la famille vivant sous le même toit
- ✓ ou encore à 2 maximum (toujours avec la même personne).

Tout cela en respectant une distance sociale de minimum 1,5 mètre entre chaque personne / 5m pour la course à pied afin d'éviter les projections de gouttelettes de transpiration.

**Nous observons une occupation massive de la ligne 38. Cela ne rencontre pas l'objectif et comporte un risque élevé pour la propagation du virus.**

Pensez à nos promenades balisées, disponibles sur notre site :

- ✓ 10 promenades pédestres
- ✓ 3 parcours VTT

Les transports en commun circulent normalement, mais il est demandé de se limiter aux déplacements indispensables. Les horaires décalés permettront de ne pas congestionner les transports en commun.

## Enseignement fondamental

### Écoles communales de Saint-Jean-Sart et La Clouse

### École libre d'Aubel



Les parents doivent garder les enfants à domicile et privilégier une garderie autonome. Il faut à tout prix éviter le recours aux grands-parents (personnes particulièrement exposées) pour assurer la garderie.

Une garde d'enfant est organisée à l'école pour les enfants du personnel médical et de soins de santé et des départements d'autorité. Par ailleurs, les enfants dont il n'est pas possible d'assurer une garde autre que par des personnes âgées peuvent également se présenter à la garderie.

La direction veillera à organiser les groupes afin de limiter le nombre d'enfants présents simultanément.

En ce qui concerne la garderie, l'accueil sera maintenu, mais sera soumis aux mêmes règles que celles concernant la présence à l'école.

Le ramassage scolaire est maintenu, la voiture communale passe **là où les parents l'ont signalé**. Mais la recommandation reste la même : les parents doivent privilégier la garde des enfants à domicile.

## Services communaux

### État-civil, Tourisme, Urbanisme, Énergie, ALE, Artistouilles, Hall omnisports...

Au niveau de l'administration communale, nos bureaux sont fermés, les permanences (urbanisme, énergie et ALE) sont supprimées.

Le collège communal privilégie le télétravail pour le personnel quand cela est possible. Quand cela n'est pas possible, le personnel poursuivra le travail sur site en maintenant les distances sociales de sécurité (1,5 m)

Les services sont joignables par téléphone ou par courriel au 087/680130 ou à [info@aubel.be](mailto:info@aubel.be).

Les infrastructures sportives, culturelles et du tourisme sont fermées.

### Bibliothèque

La bibliothèque est fermée sauf sur rendez-vous pour enlèvement (commandes et dépôts) sans contact physique. Les livres sont désinfectés. Un service de livraison des livres est organisé. Vous pouvez contacter la bibliothèque au 087/687200 ou par courriel [bibli@aubel.be](mailto:bibli@aubel.be).

### CPAS

Les services du CPAS sont accessibles exclusivement sur rendez-vous. Nos équipes sociales assurent une permanence et recourent au télétravail. La capacité de la salle d'attente a déjà été limitée. La distribution des repas à domicile est maintenue. Le service du taxi social est maintenu uniquement pour les urgences alimentaires et médicales. Il est assuré par les services communaux à la place des bénévoles.

Contact : 087/30.62.80 - [cpas@aubel.be](mailto:cpas@aubel.be)

## **Économie - Mesures en matière de Commerces**

Concernant les commerces et les activités dites récréatives (sportives, culturelles, folkloriques, etc), toutes ces activités sont annulées, peu importe leur taille et leur caractère public ou privé jusqu'au 3 mai inclus.

### ♦ **Rassemblements et festivités**

Il est déjà acquis que les événements de masse (qui rassemblent des dizaines de milliers de personnes) tels que les festivals ne pourront être organisés avant le 31 août inclus.

**Nous pouvons d'ores et déjà vous signaler que la grande brocante du 21 juillet ne sera pas organisée.**

Pour la gestion des événements, nous suivons les directives reçues par le Conseil National de Sécurité. Nous ferons évoluer les mesures en fonction des informations que nous recevrons. Aucune décision anticipée ne sera prise. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de pouvoir garantir la tenue ou non des événements communaux (Foire St Hubert, Fête de la musique, Fêtes de village, .... ).

**Nous attendons toujours les décisions relatives à la réouverture des commerces et des cafés, restaurants et bars, ainsi que les mesures relatives aux écoles, stages, mouvements de jeunesse et aux voyages**

### ♦ **Commerces**

Les magasins de bricolage et les jardinerie/pépinières pourront rouvrir leurs portes à partir de lundi 20 avril, aux mêmes conditions que les magasins d'alimentation. Les distances de sécurité devront donc être d'application ;

## **Maison de Repos et de Soins de La Kan INAGO**

Le CNS, afin de lutter contre l'isolement, autorise également les résidents des structures d'hébergement – c'est-à-dire les maisons de repos et de soins ou les centres pour personnes avec un handicap par exemple – à recevoir la visite d'un proche désigné.

Il appartient aux organisations des maisons de repos de prévoir en conscience cette mesure.

À l'heure de ce communiqué, l'intercommunale INAGO (gestionnaire de notre MRS-La Kan) est toujours en réflexion sur cette mesure.

Nous vous rappelons également qu'elle n'est en aucun cas garantie.

Nous vous transmettrons les informations précises dans le courant de la semaine prochaine

## Masques de protection :

C'est aux services du Gouverneur qu'il revient d'opérationnaliser les décisions prises par les autorités fédérales. Les autorités communales viennent en soutien à ces services.

Dans ce cadre, le Gouverneur nous a sollicités pour distribuer des masques chirurgicaux et/ou FFP2 à certains publics « cible » à savoir, les infirmières et les kinés agréés en kiné respiratoire. Tous ces masques ont été distribués.

Durant la conférence de presse du 15 avril, il a été annoncé que lorsque les mesures de confinement seront levées progressivement, les masques en tissu seront conseillés pour la population.

Depuis le début de cette crise, grâce à la collaboration solidaire de notre personnel communal, d'associations, de couturières bénévoles, de dons, nous fabriquons et distribuons des masques en tissus à nos opérateurs de terrain, nos commerçants, nos publics à risques, nos médecins, infirmières, aides-soignantes,... et à notre population.

**À l'heure actuelle, 1.300 masques ont déjà été distribués.**

Constant dans ses décisions, le Collège communal a décidé ce jeudi 16 avril de poursuivre la production et distribution à la population.

**L'organisation précise de cette nouvelle opération de fabrication et de distribution de masques en tissu vous parviendra via un communiqué spécial dans le courant de la semaine prochaine.**

Nous appelons à la patience et ne prendrons plus de commande de masque avant mardi 21 avril.

## Recyparc, gestion des déchets, bulles à verres et vêtement :

Suite à l'annonce concernant l'autorisation de la réouverture des Recyparcs, notre intercommunale INTRADEL analyse les possibilités ainsi que les modalités pratiques et organisationnelles de cette mesure.

Une date fixe d'ouverture des Recyparcs de Plombières et Thimister n'est pas encore connue. Nous vous rappelons également qu'elle n'est en aucun cas garantie.

La collecte des déchets en porte à porte est toujours bien maintenue selon les calendriers déjà établis. Nous vous rappelons les quelques règles concernant cette collecte :

- Les sacs supplémentaires à côté des conteneurs ne sont plus autorisés jusqu'à nouvel ordre.
- Pour les collectes de déchets résiduels en conteneurs à puce, utilisez toujours un sac poubelle issus des magasins (noir, gris, transparent, ... ) pour mettre les déchets dans le conteneur.
- Le mouchoir en papier utilisé va (pendant la période du Covid 19) dans le conteneur noir (ou sac de déchets ménagers résiduels) pour éviter tout risque de contamination.

⇒ Durant la crise, il vous est donc demandé de toujours emballer vos déchets dans un sac fermé avant de le placer dans le conteneur à puce.

### **Nos bulles à verres et conteneurs à vêtement « TERRE » :**

Nous rappelons qu'il est strictement interdit de déposer des sacs de vêtements et/ou vidanges à côté de bulles/conteneurs plein.e.s.  
Nos services de police veillent au respect de cette règle.

### **Où trouver les informations utiles :**

## **Le Collège Communal est à votre disposition**

**Vous avez une question sur la gestion communale de cette crise ?  
Vous pouvez joindre le collège communal 7j/7**



**087/ 68 01 36**

Consultez les sites :

[www.aubel.be](http://www.aubel.be): informations communales concernant la gestion de cette crise

[www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be): informations nationales concernant la gestion de cette crise

[www.inago.be](http://www.inago.be): information sur la gestion de cette crise au sein de notre MRS – La Kan

### **Pour les entrepreneurs:**



Vous vous demandez quelles sont vos aides ? dans quelles conditions ? comment cela fonctionne ? Vous trouverez réponses à toutes vos questions auprès du service 1890



Un nouveau Conseil National de Sécurité sera organisé vendredi 24 avril et aura pour objectif d'élaborer de manière plus précise la prochaine étape du déconfinement. L'objectif est de pouvoir organiser le déconfinement progressif pour le début du mois de mai.

À noter qu'il s'agira d'un processus évolutif et basé, comme toujours, sur les travaux des scientifiques.

## **PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES**



Éditeur responsable : Administration communale d'Aubel, Place Nicolai 1, 4880 Aubel.  
Freddy Lejeune, Bourgmestre, et Véronique Goosse, Directrice générale f.f.